



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 28068

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité au sujet de la conjoncture économique et de ses incidences sur l'emploi. Le ralentissement de la croissance, la baisse de la consommation et la chute des investissements ont engendré une hausse du chômage. A moyen terme, certains facteurs permettent d'être optimistes, 300 000 offres d'emplois restent vacantes. Il demande quelles mesures il entend prendre pour que la France profite au mieux de la reprise le moment venu.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la faiblesse de la croissance économique qui a conduit à la baisse de l'emploi et l'augmentation du chômage que nous connaissons. Pendant l'année 2002, avec le ralentissement conjoncturel, l'emploi salarié marchand n'a que très légèrement augmenté de 29 000 (soit + 0,2 %). Au cours du premier semestre 2003 l'emploi salarié marchand diminue légèrement de 32 000 (- 0,2 %). Mais au total l'élévation du taux de chômage reste limitée (+ 1,1 point depuis le minimum atteint en 2001). L'élévation du niveau de l'emploi et la baisse du chômage entre 1998 et 2001 avaient été en France le résultat d'une croissance internationale particulièrement forte. Malgré une conjoncture internationale encore morose, le Gouvernement s'emploie aujourd'hui à déployer une nouvelle stratégie qui devrait porter ses fruits à terme quand la reprise stimulée par l'activité outre Atlantique se concrétisera au cours de l'année 2004. Au coeur de cette stratégie, il y a la question du travail. Cette question est liée aux rythmes nouveaux de la concurrence, des métiers et des technologies auxquels il convient de s'adapter. Elle est aussi et surtout attachée à la conception du progrès qui anime la France. Le Gouvernement insiste sur l'initiative et l'efficacité économique car c'est là que peut être créée la valeur ajoutée qui est, elle-même, le moteur du progrès social. Ce changement d'approche a conduit le Gouvernement : à assouplir les 35 heures pour donner plus de respiration à l'organisation du travail ; à amplifier, de 7 milliards d'euros sur trois ans, les baisses des charges pesant sur les entreprises pour favoriser notamment l'emploi dans le secteur concurrentiel et, de façon générale, à favoriser la création d'entreprise en allégeant les contraintes administratives et fiscales ; à envisager une clarification de certaines dispositions du droit du travail afin de développer et réconcilier la flexibilité et la sécurité professionnelles ; à harmoniser rapidement et par le haut des rémunérations minimales (soit + 11,4 % pour certains, et en moyenne 6 %) car la distinction trop étroite entre les faibles revenus du travail et ceux relevant de l'assistance est un facteur de démotivation ; à créer le revenu minimum d'activité qui active les dépenses de solidarité ; il permettra d'inciter et d'épauler celles et ceux qui doivent et veulent retrouver le chemin de l'insertion et de l'emploi. En outre le Gouvernement s'est engagé à diminuer de 100 000 d'ici décembre 2004 le nombre d'offres d'emplois durablement non satisfaites. Il s'agit en effet d'un paradoxe inacceptable alors que le chômage touche aujourd'hui plus de deux millions de personnes. Les difficultés de recrutement sont un frein au développement économique des entreprises et des territoires et elles constituent des opportunités d'accès à l'emploi pour les populations aujourd'hui éloignées du marché du travail. Mais pour réformer le modèle économique et social français et repenser la place du travail dans la société, il faut également utiliser et approfondir de nouveaux instruments afin de faire évoluer sur le terrain les

esprits et les pratiques. Dans cet esprit, deux objectifs paraissent particulièrement importants au Gouvernement. Le premier, c'est celui de la formation professionnelle. Le système actuel n'était pas assez structuré, lisible, généralisé à tous les salariés. Les partenaires sociaux ont conclu le 20 septembre dernier un accord majeur et, sur la base de cet accord, il faut chercher à doter chaque individu d'une capacité de formation tout au long de la vie. C'est ce à quoi s'emploie le projet de loi sur la formation tout au long de la vie et le dialogue social récemment adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. Le second objectif est celui de la rénovation de la démocratie sociale. La France a besoin de partenaires sociaux influents, proches des Français, constructifs. La rénovation de la démocratie sociale passe par une plus large responsabilisation des partenaires sociaux. Il faut, pour cela, repenser les modalités qui régissent la validité des accords. Il faut des mécanismes permettant de laisser place à la responsabilité, au pragmatisme et à l'innovation. Le projet de loi sur la formation tout au long de la vie et le dialogue social intervient pour modifier les règles essentielles en la matière et renouer avec le dialogue social. Avec le processus de décentralisation en cours qui contribue également à traiter au mieux, au plus près du terrain, les questions de développement économique et de formation professionnelle, nous modifions là les modalités de gouvernance à l'oeuvre dans notre pays. Ces nouvelles modalités ne peuvent qu'encourager les dynamiques de croissance et d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28068

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8549

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1017